



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-04/05

## Séance du 22 mai 2025

Date de la convocation :

15 mai 2025

Affichage de la convocation :

16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

**EXCUSES :** Nicole BOURGEOIS (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à E. GUILLET), Mathieu LAURAIN (Procuration à D. MONCHANIN), Nikita FERRACHAT (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

**en exercice : 27**

présents : 17

procurations : 6

absents : 4

votants : 23

**ABSENTS :** Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Romain GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement des armes de service de la Police Municipale a été inscrit au budget 2025, la maintenance de celles-ci et le remplacement de pièces n'étant plus assurés du fait de l'ancienneté du matériel. Par ailleurs, d'autres équipements de sécurité sont aussi à renouveler, comme des gilets pare-balles, les accessoires liés aux armes ou des BTD (bâton télescopique de défense).

La Région Rhône Alpes peut être sollicitée pour participer au financement de cet achat dans le cadre du dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés ».

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 4 700,26 € HT.

Le tableau de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Détail des postes de dépenses	Montant HT	Détail des postes de recettes	Montant HT
Achat équipement de sécurité PM	4 700.26 €	Autofinancement	2 350.13 €
		Région AURA	2 350.13 €
<b>Total</b>	<b>4 700.26 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 700.26 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement pour l'acquisition d'équipement pour la Police Municipale

**AUTORISE** le Maire à solliciter la Région AURA dans le cadre du dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés »

**AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

